

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Soings-en-Sologne s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Bernard BIETTE, Maire, pour une réunion ordinaire.

Présents :

BIETTE Bernard, DELALANDE Anne-Marie, PICORY Françoise, MORISSEAU Sébastien, ROQUIGNY Clara, ROUMIER Sophie, BOURDILLON Jean-Luc, DE MEULEMESTER Emmanuel, CARTIER Ludovic, NEUVEU Martine, PICHON Lionel, BOTHEREAU Isabelle, MONIERE Karine, RIVIERE Aurore

Absents :

GAULTIER Etienne pouvoir à PICORY Françoise
PINAULT Jean-Luc
FRANKE Nathalie
REBSTOCK David
DEDONCKER Jeremy

Secrétaire de séance : BOTHEREAU Isabelle

Date de convocation : 02/07/2025

Délibération n° 2025 – 33 : Attribution des subventions aux association pour l'année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux associations

Associations	Accordé 2024	en Demandé 2025	en Accordé 2025
AIKIDO	350.00		350 €
UNC AFN	500.00	500 €	500 €
Association sportive Football	30 500.00	20 000 €	20 000 €
Look in the Rétro	200.00		
Coopérative scolaire	1000.00		1 000 €
MJC	1 000.00		1 000 €
La Farandole – APE Soings	1 500.00	1500 €	1500 €
Les Volants Solognots	900.00	900 €	900 €
Comité des Fêtes		1 500 €	1 500 €
ADMR Saint-Aignan - Selles S/Cher	656.80	650 €	650 €
Chambre des métiers 37	80.00 (1élève)	80 € 1 élève	80 €
CMA Blois	400.00 (5 élèves)		400 €
CFA BTP 37	80.00 (1élève)	Non précisé 1 élève	80 €
Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté	200.00		200 €
GRAHS SOLOGNE		200 €	
Téléthon	200.00	Non précisé	200 €
Association conciliateurs de justice	50.00	Non précisé	50 €
CDER (sécurité routière)	288.00 (48 élèves)	602 € 67 élèves	602 €
GIDEC de Sologne	37.00		37 €
Souvenir français	50.00		50 €
Amicale de Touraine	200.00		
JSP de Contres	100.00	100 €	100 €
Association de pêche étang chapitre	100.00		100 €
Association des secrétaires de mairie		Non précisé	50 €
CFA de la MFEO de SORIGNY		Non précisé	80 €

		1 élève	
LEAP BOISSAY		Non précisé	
		2 élèves	
Resto du Cœur		Non précisé	

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10 JUIL. 2025

ID : 041-214102477-20250707-DELIB33-DE

Fait et délibéré en séance
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Bernard BIETTE

La secrétaire de séance,
Isabelle BOTHEREAU

Certifié exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le 10 JUIL. 2025
Et publication le 10 JUIL. 2025
Le maire,
Bernard BIETTE




